

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0055

AVIS est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 7 février 2011.

RÈGLEMENT CA29 0055

Règlement sur la construction et l'occupation à des fins de garderie d'un bâtiment sur le lot 3 604 955 du cadastre du Québec, au 9480, boulevard Gouin Ouest.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-septième jour du mois de février de l'an deux mille onze.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr